

25 août 2021

Bulletin d'information sécheresse

Situation au 25/08/21

**Niveau d'alerte renforcée sur la zone Verdon
et alerte sur la zone Artuby amont / affluent de La Lane**

**Mesures de gestion collectives de l'irrigation agricole
sur le bassin Artuby**

Association Syndicale Libre de l'Artuby

Hôtel de Ville 83300 LA MARTRE

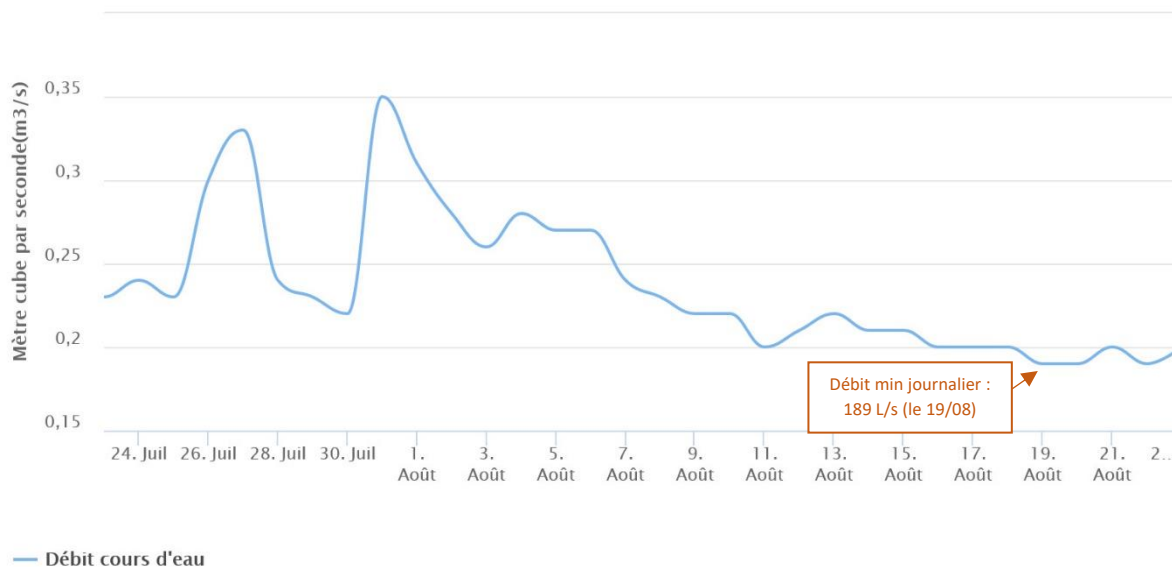
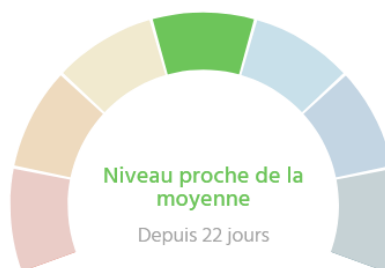
> Niveau des cours d'eau

STATION : L'Artuby à LA BASTIDE [Pont des Passadoires]

Débit journalier au 22/08 : **195 L/s**

> *niveau proche de la moyenne* (depuis 22 jours)

Débit moyen journalier (du 02/08 au 22/08) : **220 L/s**



Débits de l'Artuby à La Bastide du 23 juillet au 23 août 2021 (Source : Info-Sécheresse)

Débits de références actuels pour la mise en œuvre des mesures de gestion sur le bassin Artuby :

Seuil sécheresse	ARTUBY à La Bastide (en L/s)
Alerte	200
Alerte renforcée	170
Crise	110

=> Seuil franchi le 18/08 (5 jours consécutifs)

Source : Plan d'action sécheresse 2019 / banque HYDRO

Nota : Ces valeurs seuils servent également au déclenchement du tour d'eau de l'ASL Artuby conformément à l'arrêté d'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements de l'OUGC du 16/09/20.

Projet de révision du Plan d'action sécheresse (prévu à l'automne 2021) :

Seuil sécheresse	ARTUBY à La Bastide (en L/s)
Alerte	220
Alerte renforcée	188
Crise	159

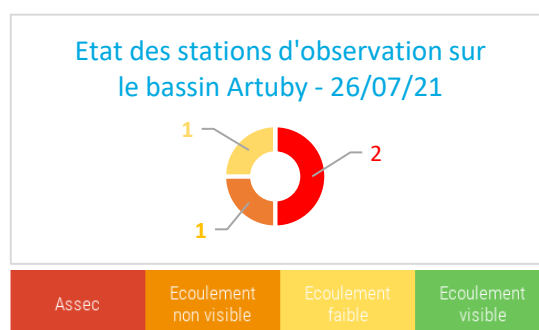
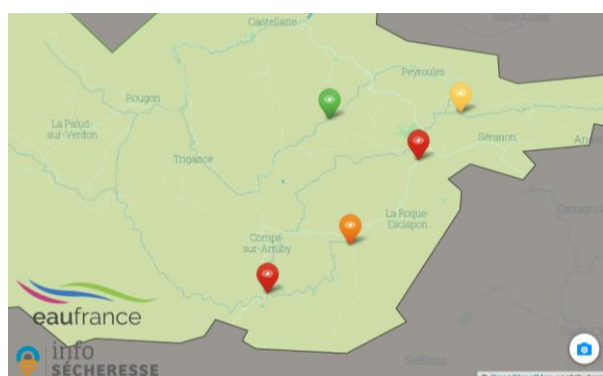
=> Seuil franchi le 09/08 (14 jours consécutifs)

Source : Comité Ressource en eau 83 – juil 2021 / Banque HYDRO

Stations de jaugeages et d'observations

Des jaugeages bi-mensuels sont réalisés depuis 2018 en période de basses eaux par le CRIIAM Sud (*Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie*) en collaboration étroite avec la Chambre d'agriculture du Var et Parc Naturel Régional du Verdon. Les valeurs enregistrées au 11 août 2021 affichent **des niveaux bas** à partir du Logis de Pin [aval pont RN85] => 3 stations de mesures \leq à 200 L/s et **très bas** au niveau du hameau de la Souche => 3 stations \leq à 105 L/s.

Le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) présente les données sur l'écoulement des ruisseaux pendant la période estivale. Au 26 juillet 2021, le Rieu Tord à la Bastide [Plan de Finiel] est en assec depuis un mois et un écoulement non visible est également constaté sur La Bruyère à Bargème [La Pinatelle]. Hors périmètre de gestion de l'ASL, l'Artuby à l'aval de Comps [Pont de Guent] est en assec depuis juillet, comme en 2012 et 2017.

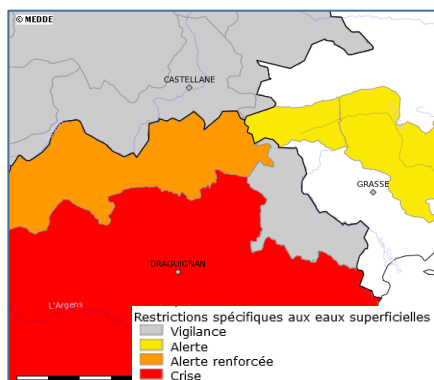


Source : ONDE – Office français de la biodiversité

> Arrêtés sécheresse (rétrospective pour la zone Artuby/Verdon)

Dpts	Bassins versants	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Communes concernées
04	Département	02/08/21				PEYROULES
06	Artuby		19/08/21			ANDON – CAILLE – SERANON – VALDEROURE
83	Département	22/04/21				BARGÈME - LA BASTIDE – BRENON – CHATEAUVIEUX – COMPS - LA MARTRE - LA ROQUE-ESCLAPON
	Verdon			19/08/21		

Liste des arrêtés sécheresses préfectoraux sur le périmètre de l'OUGC l'Artuby (Source : DREAL)



Le préfet du Var a placé l'ensemble du Département du Var en **vigilance** sécheresse par arrêté depuis le 22 avril 2021.

Le **niveau de restriction maximum** atteint sur l'Artuby correspond au classement de la zone Verdon **en alerte renforcée** en date du 19 août 2021 (seules les communes varoises sont concernées).

⇒ Carte des arrêtés sécheresse au 24/08/21 (Source : Propluvia)

Mesures de restriction des usages
agricole en situation d'ALERTE
RENFORCEE

- **Interdiction d'arrosage de 9h à 19h et réduction de 40 % des prélèvements à l'exception des cultures maraîchères et spécialisées**
- **Interdiction de remplissage ou remise à niveau des réserves d'eau hivernales non situées sur un cours d'eau.** *Abstention recommandée de ne pas arroser de 9h à 19h via ces réserves.*
- **Prélèvements des canaux d'irrigation gravitaires limités à 60% du débit capable/autorisé**
OU
Fermeture 10 heures dans la journée
ET
Maintien d'un débit dérivé dans le cours d'eau

Gestion collective de l'irrigation sur le bassin Artuby : mesures spécifiques de l'organisme unique (OUGC) Artuby en période de sécheresse

Calendrier d'irrigation de l'ASL Artuby

Les pompages en cours d'eau situés sur le linéaire principal de l'Artuby sont régis par un règlement d'arrosage. *Situation au 25/08 :*

=> **Maintien du tour d'eau journalier.** *Activé depuis le 05 août 2021*
(Répartition des prélèvements selon tranches horaires quotidiennes).

L'objectif à terme est d'intégrer tous les irrigants individuels du bassin inscrits dans la démarche OUGC dans des tours d'eau par sous-secteur.

Cas particulier des réseaux collectifs d'irrigation : *une autre priorité consiste à fédérer sur le bassin les associations syndicales et collectivités concernées par l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement et qui peuvent bénéficier de règlement spécifique en période d'étiage.*

Exemples : ASL du canal de Taulane, réserve communale de La Foux...

Le cas échéant, le cadre général d'application des plans sécheresse départementaux présenté ci-dessus s'applique.

Plan annuel de répartition (PAR)

Suite à l'arrêté inter-préfectoral relatif à l'autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC de septembre 2020, un nouveau mode de gestion de la ressource en eau va se mettre progressivement en place durant la période expérimentale de 2021/2022.

Le plan de répartition proposé par l'ASL Artuby aux Préfets du 04, du 06 et du 83 présente en effet pour la première fois des volumes propres à chaque prise d'eau et irrigants recensés, pendant la période d'irrigation (mai à septembre). *Projet soumis au CODERST83 (consultation en cours)*

En savoir + :

Arrêtés sécheresse – secteur Artuby

- Arrêté préfectoral 83 - alerte renforcée du 19 août 2021 – bassin du Verdon : [cliquez-ici](#)
- Arrêté préfectoral 06 - alerte du 19 août 2021 – zone Artuby amont : [cliquez-ici](#)
- Arrêté préfectoral 04 – vigilance du 02 août 2021 – Dpt 04 : [cliquez-ici](#)
- Liste des cultures spécialisées exemptées de restrictions : [cliquez-ici](#)

Autorisation unique pluriannuelle irrigation – OUGC Artuby

- Arrêté inter-préfectoral d'AUP du 16 septembre 2020 : [cliquez-ici](#)
- Rapport d'information au CODERST 83 – 28 juillet 2021 : [cliquez-ici](#)

Contacts utiles :

Gilles CAUVIN - Chargé de mission Gestion quantitative de l'eau : 04 94 50 54 83 - 06 14 52 08 06 - gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Elus référents : Gilles BLANC - Yves JULLIEN

Bulletin réalisé dans le cadre du programme régional 2021 « gestion quantitative de l'eau » et le Contrat de Rivière Verdon2 mené en partenariat avec la Chambre Régional d'agriculture, le Parc Naturel Régional du Verdon et le CRIIAM Sud et avec le soutien financier de la Région Sud PACA et du CASDAR.

